



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-002-2024-01

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis**

IDF-2023-12-07-00052 - Arrêté n° 2023-053 fixant la liste des membres non-élus siégeant avec voix délibérative et consultative à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis (3 pages)

Page 3

IDF-2023-12-14-00038 - Arrêté n° 2023-059 portant nomination du Président, du Vice-président et du Représentant hospitalo-universitaire à la CME centrale de la commission médicale d'établissement locale (CMEL) du groupe hospitalo-universitaire AP HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis (2 pages)

Page 7

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2023-12-07-00052

Arrêté n° 2023-053 fixant la liste des membres non-élus siégeant avec voix délibérative et consultative à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

**ARRÊTÉ n° 2023-053**

**Fixant la liste des membres non-élus siégeant avec voix délibérative et consultative à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis**

Le directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 à R. 6147-7 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment ses annexes 1 et 4 ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-111 relatif aux élections organisées pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris en date du 17 août 2023 et le règlement électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-149 fixant la liste des membres élus à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Dispositions générales**

La composition de la CMEL du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis est complétée des membres non-élus avec voix délibérative et consultative dont la liste est précisée en annexe.

A l'exception des représentants des internes et des étudiants hospitaliers, la durée du mandat des membres désignés est fixée à quatre ans à compter du 6 décembre 2023. En cas de nomination ultérieure, le mandat des membres désignés cesse à la date d'échéance du mandat des membres élus de la CMEL.

**Article 2 – Dispositions spécifiques aux internes**

Le mandat des représentants des internes débute le 6 décembre 2023. Il prend fin au terme du semestre d'internat soit le 30 avril 2024.

**Article 3 – Dispositions spécifiques aux étudiants hospitaliers**

Le mandat des représentants des étudiants hospitaliers débute le 6 décembre 2023. D'une durée de deux ans, il prendra fin le 5 décembre 2025.

**Article 4**

Lorsqu'en cours de mandat, un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente, son remplacement est organisé dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France, section des actes nominatifs.

Bobigny, le 07 décembre 2023

Le Directeur du GHU  
**Pascal DE WILDE**  
*Signé*

**MEMBRES NON ELUS DE LA CMEL DU GHU APHP. HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS**

**Membres avec voix délibérative**

**7. Internes**

Siège n°	TITULAIRE	DISCIPLINE
7T1		Médecine générale
7T2	Marine Loty	Autres spécialités médicales
7T3		Pharmacie

**8. Etudiants hospitaliers**

Siège n°	TITULAIRE	DISCIPLINE
8T1		Médecine
8T2		Pharmacie

**Membres avec voix consultative**

**9. Membres désignés**

Siège n°	TITULAIRE	Qualité
9T1	Nathalie Charnaux	Directeur de l'UFR médicale de rattachement
9T2	Alexandre Grasset	Président de la CLSIRMT
9T3	Delphine Nidegger	Praticien responsable de l'information médicale
9T4	Massita Klein	Représentant élu au sein du CSE
9T5	Jean Ralph Zahar	Praticien hygiéniste représentant les EOH
9T6	Vanessa Rathouin	Représentant des pharmaciens hospitaliers désigné par le Directeur du GHU

# Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2023-12-14-00038

Arrêté n° 2023-059 portant nomination du Président, du Vice-président et du Représentant hospitalo-universitaire à la CME centrale de la commission médicale d'établissement locale (CMEL) du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

**ARRÊTÉ n° 2023-059**

**Portant nomination du Président, du Vice-président et du Représentant hospitalo-universitaire à la CME centrale de la commission médicale d'établissement locale (CMEL) du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis**

Le directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

Vu le code de la santé publique, en particulier l'article R. 6144-5 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment ses annexes 1 et 4 ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-111 relatif aux élections organisées pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris en date du 17 août 2023 et le règlement électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-149 fixant la liste des membres élus à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

Vu les arrêtés n° DG 2023-49 à DG 2023-52 relatifs à la nomination des Directeurs de DMU du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté n° 2023-053 fixant la liste des membres non élus siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis ;

Considérant la candidature d'Emmanuel Martinod à la fonction de Président de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis déclarée lors de la réunion de la CMEL le 13 décembre 2023 ;

Considérant les candidatures de Cécile Rotenberg et de Chérifa Taleb à la fonction de Vice-président de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis déclarées lors de la réunion de la CMEL le 13 décembre 2023 ;

Considérant la candidature de Loïc de Pontual à la fonction de Représentant hospitalo-universitaire de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis à la Commission médicale d'établissement de l'AP-HP déclarée lors de la réunion de la CMEL le 13 décembre 2023 ;

Vu les procès-verbaux établis à l'issue du décompte des voix le 13 décembre 2023, sous la supervision de Monsieur Benhammani et Madame Boquet, représentants de l'administration et des Docteurs Bréchnignac et Dacheux assesseurs représentants les membres de la CMEL ;

**ARRÊTE :**



**Article 1<sup>er</sup> :**

**Monsieur Emmanuel MARTINOD**, professeur des universités-praticien hospitalier, est élu Président de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis.

Son mandat débute le 13 décembre 2023 et se terminera le 13 décembre 2027.

**Article 2 :**

**Madame Cécile ROTENBERG**, praticien hospitalier, est élue Vice-président de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis.

Son mandat débute le 13 décembre 2023 et se terminera le 13 décembre 2027.

**Article 3 :**

**Monsieur Loïc de PONTUAL**, professeur des universités-praticien hospitalier, est élu Représentant hospitalo-universitaire de la commission médicale d'établissement locale du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis à la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Son mandat débute le 13 décembre 2023 et se terminera le 13 décembre 2027.

**Article 4 :**

Lorsqu'en cours de mandat, le Président, le Vice-président ou le Représentant hospitalo-universitaire démissionne ou cesse d'appartenir au GHU ou à la catégorie statutaire requise pour exercer sa fonction, son remplacement est organisé dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France, section des actes nominatifs.

Bobigny, le 14 décembre 2023

Le Directeur du GHU  
**Pascal DE WILDE**

**Signé**